

Roland Pfefferkorn  
Université des Sciences Humaines de Strasbourg

## LA MYSTIFICATION DU "TEMPS CHOISI" LES FEMMES ET LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

En trente ans, les femmes ont investi le monde du travail. En 1994, près de 80% des femmes âgées de 25 à 29 ans sont actives<sup>1</sup>, entre 30 et 40 ans, neuf femmes sans enfant sur dix le sont. "Travailler avec deux enfants, mêmes petits, est devenu la norme"<sup>2</sup>. Les statisticiens de l'INSEE notent que cette évolution "n'est en rien liée à la fécondité : elle exprime la *disparition du modèle de la femme au foyer*."<sup>3</sup> Mais dire que "les comportements d'activité (des femmes) se rapprochent de plus en plus du modèle masculin"<sup>4</sup> est quelque peu abusif car hommes et femmes n'occupent pas les mêmes emplois. Certes en dépit du chômage et malgré la récession, les femmes se maintiennent sur le marché du travail. Cependant l'augmentation de l'activité des femmes depuis une vingtaine d'années est due en partie à la progression des emplois précaires : travail à domicile<sup>5</sup>, travail intérimaire,

travail au noir, "stages" de diverses natures et surtout *travail à temps partiel*.

Le travail des femmes participe désormais à la construction de l'identité féminine : les filles, à l'école, se préparent à un métier comme les garçons, et seule une fille sur vingt ne cherche pas d'emploi à l'issue de sa scolarité. Le travail féminin est entré dans les mœurs, seuls quelques illuminés continuent à dénoncer les voleuses d'emplois ou l'immoralité de la mixité dans le travail. Aujourd'hui (en 1994) 44,7% des actifs sont des femmes, contre 37 % en 1973, mais tout de même déjà 36% en 1911 ou 34% tout au long du 19ème siècle. Cependant à peine 43% des Français "trouvent normal" que les femmes aient une activité professionnelle<sup>6</sup>, alors que 80% des femmes interrogées répondent oui à la question : "*Si vous aviez le choix, préféreriez-vous avoir une activité professionnelle ou non ?*".

Les années 1980 voient le développement de nouvelles formes de travail précaire : alors que le nombre d'apprentis reste relativement stable (autour de 180 000), le nombre d'intérimaires et celui des contrats à durée déterminée est multiplié par plus de deux entre 1984 et 1992 (pour atteindre ensemble environ 800 000). On remarquera que 47% des titulaires de contrats à durée déterminée sont des femmes, employées ou cadres, alors que les hommes travaillant sous contrats à durée déterminée sont des ouvriers. Enfin, le nombre de stagiaires, en majorité des femmes, explose en passant en quelques années de 70 000 à plus de 300 000. Simon Wuhl nous indique qu'en 1986 déjà, les trois quart des filles sorties du système scolaire ont eut recours aux "mesures jeunes"<sup>8</sup>. Mais, c'est le développement du travail à temps partiel qui est la principale source de discrimination envers les femmes. C'est pour les sociologues Margaret Maruani et

---

moins de 3000 F par mois en moyenne contre plus de 5000 F.

6 Enquête du CREDOC ; voir compte rendu dans *Libération* du 2 mai 1991.

7 Sondage CSA ; *Libération* du 5 mars 1990.

8 Simon Wuhl, *Du chômage à l'exclusion. L'état des politiques. L'apport des expériences*, Syros, 1991.

1 Exactement 79,1% (d'après la dernière édition - 1995 - du recueil de données statistiques publiée par l'INSEE et le Service des droits des femmes, sous le titre : *Les femmes - portrait social*, page 117). En 1992, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans est de 68% en moyenne dans l'Union européenne, 88,6% au Danemark, 76,2% en France, près de 74% en Allemagne et au Royaume-Uni, 73,3% au Portugal, mais ce taux reste compris entre 51 et 59% dans des pays comme l'Irlande, l'Espagne, la Grèce, l'Italie ou le Luxembourg (même source).

2 Guy Desplanques, "Activité féminine et vie familiale", *Economie et statistique* n° 261, 1993-1, page 23 à 32.

3 Guy Desplanques, "Activité féminine et fécondité", *Données sociales* 1987, p. 496-501.

4 Guy Desplanques, "Activité féminine et vie familiale", *Economie et statistiques* n°261, op. cit.

5 Le travail à domicile, forme la plus archaïque de flexibilité, semble connaître une nouvelle jeunesse avec le développement du télétravail. Dans leur volonté de réduire les coûts salariaux, des entreprises délocalisent certains emplois qui peuvent être effectués à domicile : dactylographie, corrections de manuscrits sont ainsi faites à domicile. Mais il convient de rappeler que cette forme d'emploi "atypique", certes féminisée à 82%, n'emploie qu'à peine 60 000 personnes contre encore plus de 100 000 au début des années 1960. Selon l'enquête-emploi de l'INSEE de 1986, les travailleuses à domicile sont particulièrement mal rémunérées par rapport aux hommes :

Chantai Nicole "l'ennemi principal de l'égalité devant l'emploi"<sup>9</sup>. En 1980 on comptait 1,6 million d'actifs à temps partiel et moins de 8% des femmes occupaient ce type d'emploi contre un peu moins de 3% des hommes. En 1994, 28% des femmes sont concernées par cette "forme particulière d'emploi" (euphémisme "officiel" en usage à l'INSEE et ailleurs !) contre à peine 4,6% des hommes (Enquête-Emploi 1994)<sup>10</sup>. En 1994, 83% des travailleurs à temps partiel sont des femmes : c'est la forme "d'emploi atypique" (autre euphémisme "officiel" !) qui leur est réservée. Aucune autre forme d'emploi n'est à ce point sexuée. De plus, de toutes les "formes particulières d'emploi", le temps partiel concerne le plus de salarié(e)s et se développe le plus vite. En 1992, sur 2,8 millions d'actifs à temps partiel, il y a alors près de 2,4 millions de femmes.

L'examen de l'évolution de l'emploi salarié de 1982 à 1992 montre une diminution nette du nombre d'emplois à temps plein (- 348.000) et une hausse importante du nombre d'emplois à temps partiel (+ 818.000) (Voir doc. n° 1).

L'étude des flux indique par ailleurs que la part des "emplois atypiques" est de plus en plus grande parmi les emplois proposés, d'où des difficultés croissantes à pouvoir réellement "choisir" entre temps partiel et temps plein : le "choix" étant plutôt entre chômage et emploi partiel !

Les différents gouvernements qui se sont succédés depuis la fin des années 1970 ont mis en place un ensemble de dispositifs qui a légitimé cette forme d'emploi. Pourtant le travail à temps partiel était loin de faire l'unanimité. En 1979 les positions étaient claires et tranchées : tous les syndicats, de la C.G.T. à la C.F.T.C., étaient contre ; l'administration divisée, le *Comité du travail féminin* du ministère du travail avait émis un avis très réservé sur le projet de loi émanant de son propre ministère ; le patronat et le gouvernement enfin étaient pour. Un thème consensuel

sera donc inventé pour démonter les arguments hostiles : "la demande sociale des femmes"<sup>11</sup>.

Néanmoins c'est sur l'offre que les lois successives, de 1980 à 1994, vont agir en rendant cette formule moins coûteuse pour les entreprises. La loi du 31 décembre 1992 prévoit par exemple une série de dispositions qui permettront aux employeurs de bénéficier d'une baisse d'environ 7% du coût du travail. En juillet 1993, le gouvernement envisage même une prise en charge par l'Etat, pendant un an, de la diminution des salaires des travailleurs à temps partiel quand il s'agirait d'éviter des licenciements<sup>12</sup>. Les mesures d'allègement des charges mises en place en 1994, expliquent, d'après l'INSEE, que c'est dans les entreprises que l'augmentation du travail à temps partiel a été la plus forte l'année dernière<sup>13</sup>.

Dès les années 1980, les employeurs se servent du temps partiel, qui rencontre moins d'hostilité que les autres formes de précarisation, pour supprimer des emplois en évitant les licenciements secs et pour gérer leur main-d'oeuvre de manière plus flexible. Une part importante des créations d'emplois à temps partiel se fait en dehors ou contre la volonté des femmes qui les acceptent faute de mieux. Le temps partiel leur est souvent imposé à l'embauche ou à la suite d'un chantage aux licenciements<sup>14</sup>.

Le discours sur la "révolution du temps choisi" relève de la mystification. C'est ce que montrent clairement les statistiques sur les travailleurs à temps partiel. Les moins diplômées et les moins qualifiées sont les plus concernées. Un tiers du

<sup>9</sup> Cf Margaret Maruani et Chantai Nicole, *Au labour des dames. Métiers masculins, emplois féminins*, Syros, 1989. Les inégalités de sexe face à l'emploi sont passées au crible dans cet ouvrage, voir en particulier les chapitres 3 et 4 qui traitent la question du temps partiel. Les inégalités sociales face à l'emploi sont quant à elles étudiées dans le premier chapitre de notre ouvrage, *Déchiffrer les inégalités*, Syros, 1995 (écrit en collaboration avec Alain Bilir).

<sup>10</sup> *Les femmes - portrait social*, op. cit., page 132 à 135.

<sup>11</sup> Les économistes et autres chercheurs en sciences sociales contribuent à leur manière à la fabrication de ce mythe grâce à la multiplication d'études, généralement commandées par les pouvoirs publics, portant sur les aspirations au travail à temps partiel ; cf par exemple G. Hatchuel et alii, "Aspirations et frein au travail à temps partiel dans la fonction publique", *Crédoc*, juillet 1993.

<sup>12</sup> *Le Monde*, 10 juillet 1993.

<sup>13</sup> *Les femmes - portrait social*, op. cit., page 132.

<sup>14</sup> Voir Danièle Kergoat, *Les femmes et le travail à temps partiel*, La Documentation Française, 1984 ; Margaret Maruani, Chantai Nicole, *La flexibilité à temps partiel*, La Documentation Française, 1989 ; et Paul Bouffartigue, Frédéric de Conink, Jean-René Pendaris, "Le nouvel âge de l'emploi à temps partiel. Un rôle nouveau lors des débuts de vie active des femmes", *Sociologie du travail*, XXXIII, 4/92, octobre - décembre 1992.

temps partiel féminin est assuré par les femmes de ménage, les "aides familiales", les nettoyeuses et autres personnels féminins de service. Ces emplois sont "offerts", aujourd'hui comme hier, pour quelques heures par semaine, celles qui conviennent à l'employeur. Les mesures mises en place ces dernières années, notamment par les gouvernements Bérégovoy et Balladur, favorisent la création de petits "boulots" de ce type. *"Les emplois familiaux, au domicile des ménages, sont insuffisamment développés dans notre pays. Les besoins des familles liés à l'évolution des modes de vie sont multiples et croissants : tenue de la maison, garde d'enfants, aide ménagère, soutien scolaire, aide aux personnes âgées..."* C'est en ces termes que la circulaire ministérielle du 31 décembre 1991 favorise le développement d'une domesticité féminine<sup>15</sup>. L'emploi de personnel de maison par les ménages aisés sera même financé indirectement par l'Etat grâce aux mesures mises en place par le gouvernement Balladur ! Il va en effet être possible de réduire ses impôts à hauteur de 45 000F en les imputant de la moitié du montant des salaires versés aux employés de maison : comme le note le SNUI (Syndicat National Unifié des Impôts), *"le paradoxe sera qu'un contribuable payant 45 000F d'impôt et employant une femme de ménage au SMIC (90 000F) ne paiera pas d'impôt, alors que son employée, si elle est célibataire (et si elle n'a ni autres sources de revenu ni charges) sera, elle, imposable."*<sup>16</sup>

Les emplois de domestiques n'avaient cessé de reculer chez les femmes depuis plus de cinquante années au profit d'emplois salariés dans des entreprises du tertiaire. Le cours de l'histoire va-t-il ainsi s'inverser ? Les loisirs des "élites" économiques, l'activité des femmes "émancipées" vont-ils procurer des emplois, le plus souvent précaires et au rabais, à une partie de celles qui sont expulsées de la sphère centrale de l'économie ? "Une classe servile"<sup>17</sup> que l'industrialisation après la seconde guerre mondiale avait presque abolie va-t-elle renaître ? Ces travaux subalternes sont destinés surtout à des femmes très peu qualifiées, qui

travaillent à temps partiel avant tout parce qu'elles ont des difficultés à trouver un emploi à temps plein.

Le bastion du temps partiel est le secteur tertiaire, marchand et non marchand. Le commerce, les services et la restauration emploient 1 670 000 femmes qui occupent avant tout des postes à faible qualification (Voir doc. n° 2). Une personne sur cinq, mais une femme sur trois contre un homme sur huit, travaillent dans le cadres des "services rendus aux particulier". La liste des 27 métiers où le temps partiel est le plus répandu montre de manière éloquent que les "métiers féminins" sont presque les seuls à être concernés (voir doc. n° 3). Seuls trois métiers comportent moins de 58% de femmes<sup>18</sup>, tous les autres sont massivement féminisés.

La moitié des temps partiels de la fonction publique est plus proche du plein temps aménagé (exemple : le mercredi libre) que du mi-temps ; mais la plupart des emplois à temps partiel de la fonction publique occupés par des jeunes de moins de 25 ans embauchés à mi-temps concernent des jeunes femmes. Elles prennent ces places faute de mieux, et souvent elles sont embauchées pour des petits "boulots" par les collectivités locales. On est donc loin du "temps choisi", même dans le secteur public ! Plus de 80% des "stagiaires" et des "bénéficiaires de contrats aidés" travaillent à temps partiel ! Les femmes qualifiées qui se retrouvent le plus souvent à temps partiel, se rencontrent dans les professions où les emplois à temps plein se font rares. Elles aussi sont à temps partiel "faute de mieux" (exemple : psychologue, chercheur, journaliste, etc.). Notons encore, la différence entre la situation de la femme fonctionnaire qui choisit de se libérer le mercredi et celle de la caissière d'un grand magasin qui travaille à mi-temps. La première choisit effectivement un travail à temps réduit ; il s'agit là d'un aménagement volontaire et réversible. Même si ce type de situation est discriminant, car, de fait, réservé aux femmes qui assument plus souvent les charges domestiques et l'éducation des enfants, il n'empêche que l'initiative vient de la salariée et non de l'employeur. La seconde, par contre, occupe un emploi partiel, forme d'emploi qui lui a été imposée et n'a de ce fait strictement rien à voir avec un quelconque aménagement du travail. Or les estimations effectuées par les services du Mi-

15 Le renoncement à développer les services et équipements collectifs (crèches, haltes-garderies, services municipaux d'aides à domicile) indispensables pour exercer une activité professionnelle à temps plein, poussera-t-il les femmes un peu plus aisées à embaucher d'autres femmes plus démunies ?

16 *Guide pratique du contribuable 1994*, édité par le SNUI.

17 André Gorz, *Métamorphoses du travail, Quête du sens*, Editions Galilée, 1986.

18 Les professions du spectacle, les animateurs sportifs et les serveurs de restaurant.

nistère du Travail montent que ce second type est largement dominant et ne cesse de progresser.<sup>19</sup>

L'analyse des données par classes d'âge montre que les 55 ans et plus et les moins de 25 ans sont les plus touchées. Les plus âgées sont en effet souvent concernées par les politiques des préretraites et les plus jeunes acceptent en désespoir de cause les temps partiels, parmi lesquels les différentes formes de "stages". Les statisticiens de l'INSEE<sup>20</sup> soulignent qu'en 1992, "*le temps partiel faute de mieux*" est surtout répandu chez les plus jeunes. "Près des deux tiers des 280 000 actives à temps partiel de moins de trente ans et n'ayant pas d'enfants à charge souhaiteraient travailler davantage". Ce phénomène, notent encore ces auteurs, "reflète la baisse des débouchés à temps plein pour les jeunes et la montée des contrats aidés, des stages et des contrats à durée déterminés, dont une majorité sont des temps partiels". Bref, l'analyse de ces quelques chiffres nous montre bien que le temps partiel ne répond pas à une "demande sociale des femmes" pour concilier travail et famille, les plus jeunes ne sont pas les plus écrasées par les charges, et les plus de 50 ans en sont pour l'essentiel déchargées. Les 25-40 ans, à savoir les femmes en âge d'avoir des enfants<sup>21</sup>, ont au contraire le taux de temps partiel le plus faible<sup>22</sup>.

L'emploi à temps partiel contribue finalement, de manière décisive, à une redéfinition sur la base d'un critère de sexe, du statut du travail et de l'emploi ; et la mise au travail à temps partiel des femmes accentue la division sexuelle des emplois, notamment en concentrant les femmes dans un

nombre de plus en plus restreint de professions du secteur tertiaire.

19 Voir en particulier *Travail et emploi n°26 -1985*. Les enquêtes emploi récentes (1991 à 1994) montrent aussi une augmentation significative de la part des salariées à temps partiel qui souhaiteraient travailler davantage.

20 E. Maurin et C. Torelli, "La montée du temps partiel", *INSEE Première*, n° 237, décembre 1992.

21 Guy Desplanques et Michel de Saboulin, "Activité féminine : carrières continues et discontinues", *Economie et Statistiques*, n° 193-194, novembre-décembre 1986.

22 Dans un article intitulé "Pour un vrai travail à temps choisi" publié le 6 mars 1993 dans *Le Monde*, Martine Aubry, ministre du travail du gouvernement Bérégovoy, n'hésitait pas à suggérer implicitement un retrait de la vie active pour les jeunes femmes ayant des enfants, en posant la question suivante : "n'est-il pas paradoxal que l'on travaille le plus entre 25 et 49 ans, un moment de la vie où l'on souhaiterait s'occuper de ses enfants (...)" !

## Document n° 1

EVOLUTION DE L'EMPLOI A TEMPS PARTIEL DE 1982 A 1992  
(en milliers)

Niv. de qualif.	Tertiaire marchand		Tertiaire non marchand		Industrie, bâtiment, gén. civ.		Agriculture		TOTAL	
	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet
<b>Employé</b>	+314	-17	+184	+10	+15	-147	.	.	+512	-154
<b>Ouvrier</b>	+68	+128	+64	+2	+4	-936	-16	-41	+120	-847
<b>Cadre, prof. Inter.</b>	+145	+794	+114	+199	+11	+102	+1	-2	+271	+1093
<b>Chef d'entr.</b>	-9	-22	-	+2		+17	-79	-437	-88	-440
<b>Total</b>	+518	+883	+363	+213	+30	-964	-93	-480	+ 815	-348

Source : Enquête-emploi 1982 et 1992, INSEE Premières n° 237, décembre 1992

## Document n° 2

TAUX DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL DANS LE SECTEUR TERTIAIRE EN 1990  
(en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Services rendus aux entreprises</b>	6	19	12
<b>dont : services de conseils</b>	4	17	10
<b>services d'intermédiation</b>	5	22	15
<b>services logistiques</b>	10	19	14
<b>Commerce et réparation de l'automobile</b>	3	20	6
<b>Hôtels-Cafés-Restaurants</b>	9	27	18
<b>Services rendus aux particuliers hors santé, action sociale</b>	12	31	22
<b>dont : Activités culturelles, récréatives et sportives</b>	21	34	25
<b>Services personnels</b>	6	19	15
<b>Nettoyage et assainissement</b>	9	56	32
<b>Services marchands hors santé, action sociale</b>	7	24	14
<b>Santé et action sociale marchande</b>	6	29	22
<b>Services marchands</b>	7	25	16
<b>Ensemble de l'économie</b>	4	22	12

Source : Recensement 1990 cité par Economie et statistiques n° 291, janvier 1993

## Document n° 3

## METIERS OÙ LE TEMPS PARTIEL EST LE PLUS REPANDU

Professions	Effectifs 1992 (milliers)	Femmes (%)	Temps <sub>(%)</sub> partiel
Femme de ménage	198	99	73
Ouvrier du nettoyage	343	75	53
Assistante maternelle	342	100	47
Caissier	137	94	47
Animateur socio-culturel (+ Cons. d'éduc. familiaux)	137	63	46
Aide familiale	149	97	44
Professionnel du spectacle	101	37	39
Professionnel salarié de la santé	84	66	36
Hôtesse d'accueil	50	89	34
Pompiste (y compris gérant)	83	67	34
Agent de bureau de la Fonction Publique	152	79	33
Agent de service, ambulancier	655	83	32
Documentaliste, bibliothécaire	42	81	30
Vendeur (alimentation, habillement, luxe)	383	86	29
Serveur de restaurant, employé d'hôtel	283	27	29
Ouvrier de l'élevage	22	86	29
Assistante sociale	37	95	26
Concierge	78	69	25
Animateur, formateur, moniteur sportif	118	35	24
Coiffeur, esthéticienne	98	89	23
Tailleur, couturière qualifiée	24	79	22
Personnel des Finances (catégorie B)	42	58	21
Employé de la Fonction Publique (catégorie C)	576	78	20
Infirmière soins généraux, sage-femme	216	90	20
Employé administratif d'entreprises	334	74	19
Standardiste	32	91	19
Secrétaire	717	98	19

Remarque : Certains métiers ont été regroupés dans les cas où ils sont proches par le type d'activité qu'ils impliquent et par l'importance du temps partiel

Source : INSEE Première n° 237, décembre 1992